



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°14 - Juin-Juillet 2011

Sommaire

*Action des retraités
jeudi 6 octobre*

*Perte d'autonomie :
de nombreux rapports remis
à la Ministre*

*Perte d'autonomie :
des décisions en juillet*

*Pouvoir d'achat :
une 2^{ème} raison d'agir*

*Journée nationale
du CNRPA :
jeudi 22 septembre*

*Perte d'autonomie :
une action commune
à tous les retraités
d'Europe*

Action des retraités - jeudi 6 octobre

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UNIR-CFE-CGC, UCR-CGT, UCR-FO, FGR-FP, UNSA Retraités, réunies le 30 juin 2011 ont débattu des conséquences de la situation économique et sociale sur les conditions de vie des retraités.

Elles rappellent leurs revendications :

Sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie

- Une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge
- La prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité sociale

Sur le pouvoir d'achat

- Une augmentation significative des retraites, en particulier pour les basses retraites
- Un minimum de pension au niveau du SMIC
- Une nouvelle modalité d'indexation

Face à cette situation, les organisations syndicales de retraités UCR CFDT, UNAR CFTC, UCR, CGT, FGR FP, UNSA Retraités et UNIR CGC ont d'ores et déjà décidé d'appeler les retraités à **manifester pour la prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat,**

le JEUDI 6 OCTOBRE 2011

En effet, le gouvernement annonce une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie, dont le débat en cours peine à faire percevoir des mesures de financement innovantes, ne permet pas de réduire le reste à charge des familles et ne répond pas à l'ampleur des besoins.

A la dégradation de la situation des retraités, pensions, pouvoir d'achat, santé, autonomie, vont s'ajouter les effets du pacte européen d'austérité à mis en place par le Conseil européen pour faire face à la crise économique, politique et sociale actuelle

Ce pacte, refusé par l'ensemble des organisations syndicales européennes de la Confédération Européenne des Syndicats, fait peser de nouvelles menaces sur la retraite et la protection sociale, dénonce une trop grande protection de l'emploi en France, prône une modération du salaire minimum, dessinant une nouvelle dégradation de la situation des salariés et des retraités.

contacter l'UNSA-Retraitées :

UNSA-Retraitées
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 48 18 88 66 ou

01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

unsa-retraites@unsa.org

nicole.castel@unsa.org



Perte d'autonomie : de nombreux rapports remis à la ministre

Le débat national sur la perte d'autonomie des personnes âgées s'est achevé fin juin par la remise des rapports et avis aux ministres concernés, Roselyne Bachelot et Marie-Anne Montchamp.

L'UNSA et l'UNSA Retraités ont participé à ce débat afin d'affirmer nos propositions.

L'expertise réalisée par les quatre groupes de travail sur tous les aspects de la dépendance est terminée. Les rapports de synthèse sont extrêmement importants.

Les avis demandés par le gouvernement au CESE (Conseil économique, social et environnemental) au HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie) et au Haut conseil de la famille ont également été remis aux ministres et avancent des idées intéressantes.

Incontestablement, un énorme travail de mise à plat du système actuel a été réalisé. Toutes les pistes d'amélioration ont été examinées. Certaines ont été retenues, d'autres ont été écartées, mais il reste au gouvernement à prendre les décisions.

Une synthèse de tous ces rapports est actuellement réalisée par le rapporteur du Comité interministériel. Cette synthèse de l'ensemble des réflexions sera présentée au Président de la République.

Pour notre part, il nous faut examiner l'ensemble des rapports, voir les points qui nous paraissent positifs et ceux, par contre, qu'il nous faudra combattre.

D'ores et déjà, on peut affirmer que les gros points de faiblesse des propositions touchent aux problèmes du financement et de la gouvernance.

Perte d'autonomie : des décisions en juillet

Même si le Président de la République et le gouvernement n'ont pas encore tranché, les déclarations des ministres concernés nous permettent d'avoir une idée des grandes lignes de la réforme de la dépendance.

Cette réforme pourrait s'articuler autour de trois types de décisions.

Tout d'abord, des mesures financières d'urgence qui seraient inscrites dans le PLFSS (Projet de loi de la sécurité sociale) et le PLF (Projet de loi de finances).

Ces mesures permettraient, d'après la ministre, de régler des problèmes urgents :

- diminuer le reste à charge des familles,
- apporter une aide financière à certains services d'aide à domicile et à certains départements en difficulté,
- mettre en place rapidement des structures de répit pour les aidants.

Si on peut approuver ces mesures d'urgence, on est obligé de constater que l'enveloppe financière prévue par la ministre (1 milliard) est ridiculement faible.

Par ailleurs, le gouvernement envisage de déposer au Parlement un projet de loi en septembre qui serait examiné avant la fin de cette mandature.

Ce texte de loi permettrait d'aborder les éléments techniques visant à mieux faire fonctionner le système. Le problème de la coordination entre les décideurs politiques (État, Conseils généraux, assurance maladie, communes et intercommunalité) serait abordé. Le rôle de chaque décideur serait clarifié.

Enfin, d'autres chantiers à plus long terme pourraient être programmés après les élections présidentielles : la formation aux métiers de la dépendance, le renforcement de la prévention, l'adaptation des logements...



Pouvoir d'achat : une 2^{ème} raison d'agir

Les prévisions faites par les instances gouvernementales en début d'année donnaient une inflation, pour 2011, égale à 1,8% (l'augmentation des pensions au 1^{er} avril de 2,1% tenait compte d'un rattrapage de 0,3% au titre de l'année 2010).

A « la mi-temps » de l'année 2011, les 1,8% sont déjà « consommés »... et à partir de maintenant il y a perte du pouvoir d'achat. Elle va probablement s'aggraver avec la vague d'augmentations du 1^{er} juillet tels les tarifs de l'EDF,...

Journée nationale du CNRPA : jeudi 22 septembre

La journée nationale du CNRPA – Comité national des retraités et personnes âgées – se déroulera le jeudi 22 septembre 2011 à l'Auditorium du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, 8 avenue de Ségur - Paris 7^{ème}.

Tous les CODERPA sont invités à participer à cette journée.

Cet évènement est un moment privilégié pour faire connaître la réflexion de ce comité concernant la place des personnes âgées et des retraités dans la société ainsi que leurs attentes et préoccupations.

C'est également l'occasion de disposer d'un temps d'échange important avec les interlocuteurs de terrain que sont les membres des CODERPA, tout particulièrement au moment du débat national sur les questions de prise en charge de l'autonomie de la personne.

Une action commune à tous les retraités d'Europe sur la perte d'autonomie

Profitant d'une nouvelle disposition introduite par le Traité de Lisbonne, la FERPA met en place « une initiative populaire » qui conduirait à une proposition de loi sur la perte d'autonomie.

Cette loi serait préparée par un groupe de sept experts de sept pays différents, puis enregistrée en tant qu'initiative. Elle est alors soumise pour avis à la Commission européenne qui, s'il est positif, conduit à une publication dans le registre en ligne de la dite commission.

Ce n'est qu'à partir de ce moment que sont collectées les signatures, un million au minimum ! Seuls peuvent signer les citoyens de l'Union européenne en âge d'être électeurs aux élections européennes.

Une tâche très importante qui a le mérite de réunir dans une même action tous les retraités de l'Union européenne... auxquels pourront se joindre l'ensemble des citoyens européens !

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement, veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org

*Bonnes vacances à tous
Rendez-vous en septembre
pour la prochaine
lettre électronique*